

**COMPTE-RENDU DU CHS-CT DU 7 JUIN 2022****Déclaration liminaire CGT**

*M le Président,*

*Les Français sont aujourd'hui confrontés à une explosion des prix de première nécessité et voient leur pouvoir d'achat fondre comme neige au soleil.*

*Dans la fonction publique, alors que la valeur du point d'indice ne suit plus l'inflation depuis plus de 20 ans, on continue de nous faire miroiter un déblocage du point d'indice, mais cette proposition, au demeurant bien tardive, reste encore à préciser.*

*Le gouvernement refuse toujours de nous indiquer ses intentions sur ce sujet alors que le chiffre de l'inflation est lui bien réel et connu de tous : plus de 8 % en France et les prévisions s'établissent à une inflation à 2 chiffres pour 2022.*

*La CGT FINANCES exige l'augmentation du point d'indice, une refonte des grilles indiciaires et l'ouverture de vraies négociations sur les rémunérations. Les agents publics n'ont pas à subir un calendrier électoral, le gouvernement doit répondre au plus vite à cette urgence sociale.*

*Dans nos administrations, cela fait plusieurs années que la qualité du travail est devenue accessoire pour les décideurs. Les agents, du cadre C au cadre supérieur, sont devenus des pions déplacés au gré d'un empilement de restructurations et fermetures de services. La charge mentale qui résulte des tensions régnant dans les services pèse sur l'ensemble des agents et provoque lassitude, résignation et repli sur soi.*

*Les pathologies physiques et psychiques sont ainsi de plus en plus présentes dans les services.*

*C'est pourtant grâce à la totale implication des personnels, malgré des conditions de travail dégradées, malgré les vacances et les suppressions d'emplois, que le service public ne s'est pas encore totalement effondré.*

*Au vu de cette situation, la CGT FINANCES ne peut que souligner toute la pertinence d'une politique ministérielle de santé au travail et toute l'importance, largement démontrée, des CHS-CT.*

*Cela nous conforte dans notre refus de fusion des CHS-CT avec les CSA dans une formation spécialisée qui n'est tenue par les textes de se réunir à minima seulement une fois par an. Cela en dit long sur la volonté de notre administration de mener une véritable politique de santé au travail.*

*Alors que l'administration connaît un large développement du télétravail pérenne, la CGT FINANCES rappelle son attachement à un télétravail encadré et volontairement choisi par les agents.*

*Le rôle du CHS-CT est de préserver l'environnement de travail collectif et individuel, via une approche organisationnelle, mais aussi de prévenir les dysfonctionnements pouvant dériver du télétravail.*

*Pour cette raison les élus CGT FINANCES vous ont demandé depuis plusieurs mois un retour d'expérience des chefs de service et des agents sur la mise en place du télétravail notamment à la DDFiP 64.*

*Cette demande est aujourd'hui inscrite dans la note d'orientation ministérielle et pour autant malgré vos engagements nous continuons depuis 2 ans d'aborder la question du télétravail uniquement à travers ses chiffres de déploiement et ses aspects techniques.*

*Ironiquement la note indique qu'il faut « consolider et ancrer la culture de la prévention dans le quotidien du travail » l'année même de disparition programmée des CHS-CT, instance qui veille justement à cette consolidation et à cet ancrage. Quelle étrange paradoxe et quelle hypocrisie surtout !*

*La DGDDI va même jusqu'à détourner les outils de prévention et notamment les fiches de visite du Médecin de Prévention pour vider le CCPD de Canfranc de la présence douanière.*

*A la DGFIP où on se veut une administration macroniste exemplaire, le Directeur général a décidé de lancer lui aussi son conseil national « remue-méninges » à travers un débat participatif sur les orientations souhaitées de notre administration.*

*Vous êtes donc chargé, M le Directeur, d'organiser des scènes de ménage dans tous les services pour décider d'orientations déjà prises en amont et présentées notamment aux directrices et directeurs à Poitiers les 23 et 24 mars derniers.*

*Il nous apparaît également opportun de vous rappeler que bien des enquêtes, dont l'observatoire interne et le tableau de veille sociale reflètent les attentes, les peurs et la vision défavorable des agents sur les orientations prises à la DGFIP.*

*Les représentants CGT FINANCES dénoncent donc d'ores et déjà ce simulacre de dialogue social et cette méthode qui revient à mépriser les revendications portées par les représentants du personnel et qui s'apparente à quelques jours des élections législatives à une simple opération de communication.*

## REPONSE DE LA DIRECTION A LA LIMINAIRE CGT

Comme d'habitude le Président n'a pas d'avis sur les sujets à portée nationale comme le gel du point d'indice !

Il salue toutefois l'investissement des personnels !

S'agissant du télétravail, un « RETEX » (un mot à la mode, « retour d'expérience » pour ceux qui parlent un français courant !) sera fait en CTL.

Enfin, il a défendu le « remue méninges » au motif qu'il ne faut pas se priver d'échanger avec les agents ! Effectivement, on aimerait bien avoir un vrai échange sur les difficultés dans nos administrations, sur les suppressions d'emplois, sur l'éloignement territorial des services publics.... Et non pas sur l'accompagnement au changement et comment simplifier les tâches pour essayer de faire à peu près bien avec moins !

## NOTE D'ORIENTATION MINISTÉRIELLE SANTE SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

L'Inspecteur Santé Sécurité au travail (ISST) a présenté la note d'orientations pour 2022.

La prévention des risques est au cœur de l'action des CHSCT. Les principales orientations retenues en CHSCT Ministériel pour 2022 sont les suivantes:

- **prévenir les risques liés au télétravail:** le déploiement de ce nouveau mode de travail nécessite d'être accompagné individuellement et collectivement. La DG a conclu une convention avec l'Agence Nationale de l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT). Des expérimentations sont en cours dans des services expérimentateurs. Le but est de penser le travail sous l'angle de l'organisation du travail dans la globalité d'un service (qui comprend télétravail et présentiel). Lorsque cette première phase sera terminée, des outils et des formations seront déployés dans les départements (fin 2022 ou sur 2023).

- **prévenir les risques liés aux projets de réorganisation :** la dimension « conditions de travail » doit être intégrée le plus en amont possible dans tous les projets de réorganisation et les acteurs de prévention (Médecin, ISST, assistant(e) de service social) doivent être associés systématiquement aux CTL traitant de ces sujets.

- **prévenir les risques de désinsertion professionnelle et accompagner le retour à l'emploi:** il convient de porter une attention particulière aux agents qui connaissent des absences prolongées dues à des problèmes de santé. Ils peuvent par exemple bénéficier d'aménagement de poste. La mobilisation des acteurs de prévention ministériels (médecin, assistant(e) de service social ) aux côtés des services RH et des cadres de proximité est indispensable.

Une attention particulière doit également être apportée aux situations d'isolement ou d'éloignement du service et à la consolidation des collectifs dans le cas des agents ayant été en télétravail (4 à 5j /semaine) sur de longues périodes.

- **prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles** : la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique a renforcé les obligations des employeurs publics qui doivent être exemplaires en la matière. La responsabilité de l'employeur peut être engagée en cas de carence en matière de prévention, de protection et de traitement des violences dont peuvent être victimes les agents publics sur leur lieu de travail.

L'ISST a rappelé que face aux discriminations subies sur son lieu de travail 3 outils sont à la disposition des agents :

- **les fiches de signalement**

- **Allo DISCRIM** qui met à disposition des experts juridiques :

[bercy.allodiscrim@orange.fr](mailto:bercy.allodiscrim@orange.fr) en cas de discriminations

[bercy.allosexim@orange.fr](mailto:bercy.allosexim@orange.fr) en cas d'agissement sexiste ou de violence sexiste ou sexuelle

Par courrier : Allodiscrim, 51 rue Bonaparte 75006 PARIS

- **la Fédération France Victimes** qui apporte un soutien et un accompagnement psychologique

lien : <https://www.france-victimes.fr>

## LES PROPOSITIONS DE PROGRAMME

Le budget 2022 devrait s'élever à 126.797 €.

Nature des opérations POUR LA DDFIP 64	Tarif
Frais de secrétariat	200,00 €
Provisions Aménagements des postes de travail	15.000,00 €
Produits sanitaires	2.394,57 €
Stores intérieurs PCRPA Pau	3.903,29 €
Stores intérieurs Assistant Service Social Pau	682,20 €
80 Spray répulsif animaux (pour itinérants : BCR, BDV, Huissiers, Géomètres)	759,20 €
Remplacement porte issue de secours CDC Pro Pau	13.750,38 €
Sols PVC 4 <sup>e</sup> étage SIE Bayonne Vauban	15.414,81 €
Renouvellement parc défibrillateurs	11.486,16 €

Les défibrillateurs sont garantis 10 ans. Nos défibrillateurs ont 11 ou 12 ans et même s'ils fonctionnent encore, il est recommandé de les changer pour des raisons évidentes de sécurité. Il semble d'ailleurs préférable de les renouveler tous les 6 ans. Une attention particulière sera portée sur ce point.

Une étude va être faite sur l'évacuation incendie des personnes à mobilité réduite et un achat de matériel adéquat est envisagé.

Dans les toilettes, d'après l'ISST, les recommandations seraient que les soufflants devraient progressivement être remplacés par des dérouleurs papier. A suivre...

Nature des opérations POUR LA DRDDI 64-40	Tarif
Pont élévateur Pau BSI	3.840,00 €
Pose hublot porte de garage Pau BSI	278,40 €
Interrupteur va et vient sécurité garage Pau BSI	672,74 €
Rideaux anti-retour Stand de tir	En attente
Combinaisons et masques de protection pour destruction en incinérateur	Estimation 1.500,00 €
Renouvellement contenu trousse de secours	Estimation 1.500,00 €

Note : Les rideaux anti-retour pour le stand de tir seront validés seulement s'il est confirmé que ce stand de tir ne va pas être vendu par la Direction interrégionale des Douanes.

D'autres projets sont proposés mais aucun devis n'a été présenté (stores, renouvellement des plans d'évacuation, éclairage, bras support écran). Il a été souligné pour les stores qu'il conviendra de privilégier les

modèles retenus pour le PCRP Pau (stores intérieurs enrouleur tissu, moins cher et plus performant et solide que les persiennes).

Nature des opérations FORMATIONS	Tarif
Provisions	25.000,00 €

Certaines formations sont reconduites : 1ers secours, sécurité incendie, habilitation électrique, risques canins. D'autres sont nouvelles : deux formations ont été présentées par les représentants du personnel et retenues :

1 – Prévention du harcèlement moral et des discriminations au travail : sur 2 jours à destination des représentants du personnel dans un premier temps, notamment pour en évaluer le contenu. (2 sessions)

2 – Canalisation des égos, Apaisement des conflits, Techniques de communication : sur 2 jours à destination de tous les agents avec pour programme la compréhension des mécanismes réflexes de l'interaction entre des humains animés par un enjeu et le développement de la confiance relationnelle à partir d'une plus grande acceptation de soi. (4 sessions)

### PETIT POINT SUR LA SITUATION SANITAIRE

Les chiffres de cas COVID à la DDFiP 64 comme dans l'ensemble de la DGFIP sont en baisse significative. Les remontées statistiques des directions départementales à la DG ne sont plus hebdomadaires mais mensuelles.

Concernant le télétravail, 40 % des agents ont travaillé au moins une journée lors du mois de mai 2022. 56 agents étaient classés « vulnérables » en 2021 à la DDFiP 64 et pouvaient bénéficier jusqu'à 5 jours de télétravail.

Ils ne sont plus aujourd'hui que 5 avec une quotité maximum de 4 jours par semaine de télétravail.

### NOUVEAU DISPOSITIF DE SUIVI MEDICAL

Faute de moyens humains suffisants (1 seul médecin pour l'ensemble des agents de la DDFIP 64 et des Douanes 64 et 40), le dispositif du suivi médical des agents doit être remanié.

Les agents soumis à une visite quinquennale ne verront pas leur rythme de suivi modifié. Les agents travaillant sur des postes à risque et jusque-là soumis à une visite annuelle pourront passer à une périodicité de 2 ans avec un délai maximum de 4 ans entre 2 visites.

### DES VENTILATEURS AU CDC DES PROFESSIONNELS

Le bâtiment du Centre de Contact des Professionnels ne pourra pas bénéficier de climatisation pour cet été. Les travaux sont bien prévus mais n'ont pas encore débuté.

Le principe d'achat de ventilateurs a été acté même si l'accord du Secrétariat Général est toujours en suspens. En effet, les recommandations concernant le risque de brassage d'air dans un bureau fermé en période COVID restent toujours d'actualité.

Pour autant et compte tenu des chaleurs à venir, l'utilisation des ventilateurs pourraient rapidement s'avérer indispensable.

Reste à espérer que cette situation sera définitivement réglée l'année prochaine !

**Les représentants CGT Finances 64**  
**DDFiP 64** : Anne SEGUIER – Eric MANRY  
**Douane 64-40** : Marie COIGDARRIPE – Laurent LONDAIZ  
Michel LAURENT

*Retrouvez le compte rendu complet  
et la note d'orientations  
ministérielles en scannant ce QR Code*

